



Fédération des
Chasseurs
de la **Haute-Vienne**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 AVRIL 2023

Le samedi 15 avril 2023, à 9 heures, les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président effectuée conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur, au Pavillon de Buxerolles, boulevard Robert Schumann à Limoges (87).

Le président Christian LAFARGE précise en début de séance que l'ensemble des échanges intervenus lors de cette assemblée générale sont enregistrés.

Après avoir remercié l'ensemble des participants et des personnalités présentes, l'ordre du jour a été abordé.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2022
2. Mise à jour du règlement intérieur de la Fédération
3. Rapport moral du Président Christian LAFARGE
4. Rapports des activités de la Fédération
5. Rapport financier du Trésorier ; rapports de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes ; projet de budget ; montant des cotisations, des adhésions, des contributions et des bracelets
6. Adoptions proposées par le conseil d'administration et questions inscrites par les adhérents
7. Adoption du règlement intérieur et de chasse 2023-2024 des ACCA
8. Intervention des invités
9. Remise des récompenses

Le Président donne la parole au secrétaire, Monsieur Patrick FILLoux.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 n'a fait l'objet d'aucune remarque et a été adopté à l'unanimité.

2. Mise à jour du règlement intérieur de la Fédération

Suite au renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement, les membres du conseil d'administration de la Fédération ont proposé à l'Assemblée Générale de modifier l'alinéa 3 du Règlement Intérieur comme suit :

« 3. La fédération est agréée au titre de la protection de l'environnement par arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2022. »

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

3. Rapport moral du Président LAFARGE

Mesdames et Messieurs, amis chasseurs,

C'est à nouveau un grand plaisir pour moi de vous retrouver aussi nombreux pour l'Assemblée générale de votre Fédération. Après une pause de presque 10 ans, j'ai candidaté l'année dernière à la tête d'une liste de 15 membres et me suis retrouvé Président de votre Fédération, fonction que j'avais déjà exercée pendant 16 années. Je ne reviendrai pas sur les différentes péripéties datant de 2019 qui ont motivé ce retour mais aujourd'hui, je puis vous assurer que j'assume cette fonction, comme je l'ai toujours fait, avec comme seul objectif : un engagement total au service de la chasse qui doit rester durable et populaire. Cet engagement est tourné aussi vers les jeunes, seuls garants de la pérennité de la chasse dans notre département.

C'est pour cela que nous avons relancé l'Association des jeunes chasseurs afin de les aider à prendre en main leur avenir. Aux intentions j'ai associé aussi les actes en donnant à cette Association les moyens de fonctionner, c'est à dire en leur offrant le montant de mon indemnité de fonction, soit 750 Euros par mois, afin de leur permettre d'organiser des manifestations dédiées à la chasse et à son image, mais organisées par et pour les jeunes.

J'ai aussi souhaité apporter une autre image de la chasse dans ce Département en créant un nouveau poste dédié essentiellement à la communication vers tous les médias, celui de porte-parole de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne. J'ai désigné à cette nouvelle fonction notre juriste, Natacha Poirier, Docteur en droit rural, jeune femme très dynamique que vous connaissez bien et également chasseresse. Ce poste a été validé à l'unanimité par le Conseil d'Administration de votre Fédération avec effet immédiat.

Nous relançons dès ce printemps l'opération « Permis de chasser à 0 Euro » avec cette fois, comme objectif précis, une fidélisation maximale des nouveaux permis en organisant leur accueil dans les territoires. Nous n'avons pas droit à l'erreur, nous comptons beaucoup sur vous.

Certes, aujourd'hui, nous assistons à un retournement extrêmement important de la tendance démographique rurale, ce qui engendre de lourdes conséquences politiques et culturelles.

L'agriculture n'est plus l'activité dominante autour de laquelle s'organisait et se nourrissait la culture rurale. Avec l'arrivée massive de nouveaux habitants, les campagnes deviennent de plus en plus un lieu résidentiel et récréatif avec l'émergence d'autres catégories sociales y véhiculant une autre culture, pouvant créer un affrontement aux conséquences désastreuses pour la cohésion sociale dans nos villages.

Se pose aussi la question du partage de l'espace, espace qui est aussi celui de la chasse. Nous devons nous adapter à cette nouvelle donne qui, pour nous chasseurs, peut être une chance car pouvant créer de nouvelles alliances et permettre de mieux nous connaître. En effet, notre culture rurale basée sur le réalisme et l'éthique est beaucoup plus cartésienne que la culture urbaine basée sur la sensiblerie, l'anthropomorphisme, « l'animalisme ».

Nous devons, chaque fois que cela est nécessaire, agir sur les pouvoirs publics afin de les convaincre que la voie de la raison est toujours préférable à celle de la démagogie et du « politiquement correct ».

Avec l'agriculture, la forêt et la pêche, nous partageons de nombreux enjeux communs : la gestion et la préservation de la biodiversité, la limitation de l'emprise urbaine ainsi qu'une opposition forte à toute tentative de protection totale par l'interdiction d'activités économiques et ludiques sur certains territoires ruraux (les fameux sanctuaires). Nous devons développer nos échanges avec les nouveaux habitants qui viennent vivre leur retraite dans nos campagnes car cette population peut être une source non négligeable de nouveaux adeptes de la chasse et de la pêche.

En un mot, nous devons communiquer et le faire bien !

Mais communiquer ne sera pas suffisant. Il nous faut dorénavant apporter la preuve que nous avons acquis une crédibilité scientifique. Nous en avons les moyens grâce à vous tous. Je me souviens, alors jeune administrateur de la F.D.C., Rue Saint Paul, présidée par Raymond Tricard, des propos tenus par le Trésorier Fédéral, le Docteur Boullaud, qui nous avait donné sa définition du scientifique. Je le cite : « Un scientifique, c'est un observateur ». Comme il avait raison !

En effet, les chasseurs sont aussi des observateurs et grâce à vous nous allons recueillir un maximum de données afin de monter des dossiers indiscutables. La science est garante de l'avenir de la chasse. Nous serons à l'avenir beaucoup plus présents sur les sujets concernant toute la problématique environnementale. Je crois que le moment est venu de remettre à plat les problèmes concernant la protection de la nature.

Nous devons réagir car le monde d'aujourd'hui qui se dit écologique est un monde animaliste de plus en plus déshumanisé. Il est temps de remettre l'homme à sa place, c'est à dire en haut de la pyramide du monde vivant car lui seul a l'intelligence supérieure qui lui permet de prendre ses responsabilités. Là est la différence majeure avec l'animal. L'Homme qui ne se retourne pas sur ses origines est un Homme perdu ! Nous ne vivons pas au pays des bisounours.

La Fédération Nationale des Chasseurs l'a elle aussi très bien compris. En effet elle a débuté une très vaste étude des migrations sur notre territoire. Elle a commencé à investir dans des radars très sophistiqués, capables de suivre des oiseaux en migration jusqu'à 6000 mètres d'altitude, de jour comme de nuit. Grâce à l'intelligence artificielle et à l'utilisation d'algorithmes, ces radars permettront de mieux connaître les espèces d'oiseaux ainsi que l'estimation du nombre survolant notre territoire. Nous allons voir si nous pouvons investir dans 2 ou 3 radars de ce type afin de compléter nos connaissances sur les couloirs de migration dans notre département. Dans le même esprit de collecte de données indispensables à la mise en place de plans de gestion dont celui du blaireau, je tiens à vous remercier pour votre participation massive à cette étude. Emma, notre étudiante en Master II génie écologique à l'Université de Poitiers, qui travaille sur le sujet, nous fera en temps voulu une publication de ses travaux qui, j'en suis certain, vont créer une grosse surprise. Vous en serez aussi les destinataires.

En matière de sécurité, les Fédérations en général y compris la nôtre, n'ont pas attendu les politiques pour se mobiliser et agir, et ce depuis de nombreuses années. Par notre propre initiative, nous avons fait baisser les accidents de chasse d'une façon jamais inégalée par aucune autre corporation.

Nous avons réussi à diviser par 4 l'ensemble des accidents de chasse en seulement 20 ans. Par 5 les accidents mortels. A cela, j'ajoute que les coups de fusils ou carabines à balles ont été multipliés par 5. Qui osera dire que les chasseurs ne sont pas responsables ? En 2021-2022, 90 accidents de chasse avaient été comptabilisés ; cette année, 70, à ma connaissance. Il y avait eu 8 accidents mortels. Cette année,

toujours à ma connaissance, il y en a eu 6. Bien entendu, ce sont 6 de trop. Ce sont les niveaux les plus bas jamais atteints par la chasse française.

Ma conclusion sur ce sujet : laissons les Fédérations des chasseurs continuer à effectuer un travail extraordinaire en matière de sécurité à la chasse avant de vouloir inventer de nouvelles dispositions dont l'efficacité n'est pas prouvée. Parmi elles, la géolocalisation qui accumule beaucoup d'inconvénients majeurs. En effet la chasse s'exerce en général sur des propriétés privées où l'accès au grand public est normalement interdit. Imaginez un propriétaire souhaitant chasser sur sa propriété être obligé de se signaler sur son propre domaine afin de sécuriser des personnes qui n'ont rien à faire sur celui-ci. Dans quelles dérives sommes-nous partis ?

Nous, chasseurs, revendiquons fermement le droit de vivre ensemble. Il y a de la place pour tout le monde dans le respect des droits de chacun. Ici, en Haute-Vienne, globalement tout se passe pour le mieux entre randonneurs, vététistes, motos etc. Il y en a marre de la « chasse-bashing » et de tous ces médias qui noircissent systématiquement les accidents de chasse. Le but est simple : faire de plus en plus peur au public afin de faire interdire tout acte de chasse. Tous les ans, dans la seule tranche des automobilistes âgés de 18 à 25 ans, c'est plus de 500 morts par an. Interdit-on pour autant l'usage de la voiture à cette catégorie d'âge qui subit pourtant une véritable hécatombe ?

Toujours dans l'objectif d'améliorer la sécurité à la chasse, nous avons décidé d'actualiser le fameux film « Une seconde d'éternité » qui a connu un très grand succès. Ce film sera à nouveau financé par les Fédérations Limousines que sont la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne. Le réalisateur sera toujours Jean Desmaison : on ne change pas une équipe qui gagne. Ce film est en cours de tournage.

J'ai une inquiétude qui croît de plus en plus, celle de la disparition progressive de la Police de la chasse alors que les chasseurs eux-mêmes, voire les ruraux, en demandent de plus en plus.

Que faire contre le braconnage en général et celui de nuit en particulier ?

Que faire contre les incivilités croissantes contre les actions de chasse etc. ?

Les Fédérations ont des compétences en la matière mais les petites fédérations dont la nôtre, n'ont pas les moyens de mettre en place une brigade de gardes fédéraux professionnels.

Nous songeons alors à une brigade de gardes fédéraux bénévoles, un peu comme celle de la pêche mais à la différence que ces gardes seront amenés à contrôler des personnes armées. Nous avançons dans la réflexion.

Nous avons, dans le montage éventuel de ce projet, le soutien en matière de formation, de la Gendarmerie par la voix du Général Bernard THIBAUD, de Philippe GOURSAUD, Chef du Service Départemental de l'O.F.B., de Gérard RUVEN, ancien Directeur de l'École du Bouchet et formateur des anciens agents de l'O.N.C.F.S. J'ai reçu aussi une proposition de mise à disposition de mon ami le Général Jean-Pierre EVEN, en retraite de l'armée dans le département et chasseur.

Je pense qu'avec toutes ces compétences et leurs conseils, nous pourrions mettre en place une brigade de gardes fédéraux de qualité chargés de missions très précises et indispensables au bon fonctionnement de notre fédération. Notre juriste Natacha POIRIER travaille à ce projet qui sera discuté en Commission Technique avant d'être proposé au Conseil d'Administration pour approbation avant de vous le soumettre.

Autre projet en gestation : valoriser la venaison. Ce sujet ne concerne pas que les chasseurs mais aussi tous ceux qui s'intéressent à la viande de gibier, je veux parler des consommateurs.

La venaison est sans doute un véritable vecteur de reconnaissance de l'acte de chasse par une majorité de Français. En effet, 72 % d'entre eux, pourtant critiques sur la chasse, souhaitent consommer de la viande de gibier. N'attendons plus ! Nous songeons à une unité de transformation de celle-ci avec un magasin sur Limoges afin de sécuriser au maximum le travail et la commercialisation de cette venaison pour les territoires intéressés.

Récemment, sur la chaîne Seasons, je regardais un documentaire sur les chasses traditionnelles aux grives dans le Sud-Est de la France. Une personne très âgée, ancien médecin urgentiste, qui a passé sa vie à

sauver celle des autres, n'avait plus qu'une seule passion : capturer des grives aux tendelles. Le Conseil d'État a dit non à cette pratique. J'ai vu un homme complètement « démoli » et désespéré, pleurer parce qu'incompris et blessé dans sa chair. Cette décision est d'autant plus absurde que lors de la dernière COP sur la biodiversité tous les participants ont bien convenu que les populations autochtones encore présentes sur divers continents avaient un impact favorable dans la protection des écosystèmes. Tous ces chasseurs français pratiquent selon des méthodes qui ont traversé le temps et proches de la culture d'autres populations, d'autres continents. Pourtant, ces peuples autochtones (Indiens d'Amazonie, peuples Inuits etc.) sont considérés comme de véritables gardiens de la nature par les Organisations Mondiales et pas nos chasseurs français pratiquant eux aussi des chasses traditionnelles. Un scandale !

Sans doute, au niveau européen, on n'aime pas le Gaulois récalcitrant ! Bruxelles a la main mise sur de nombreuses décisions qui impactent la chasse tricolore :

- les espèces que nous pouvons chasser, les dates, les modes de chasse y compris ceux issus de notre identité rurale locale,
- les zones protégées,
- la grippe aviaire et son cadre anti-chasse,
- les armes à feu et leurs munitions, c'est toujours Bruxelles.

Concernant d'ailleurs cette interdiction du plomb dans les zones humides, plusieurs pays qui avaient anticipé cette interdiction sont revenus de manière partielle ou totale sur cette mesure, non pertinente.

Les instances européennes doivent cesser leur diktat sur le mode de vie des ruraux ! A ce sujet je voudrais rappeler à celles et ceux qui veulent nous donner des leçons de démocratie qu'en 2007 a eu lieu un référendum « Pour ou contre ce modèle d'Europe ». Le résultat fut sans appel : plus de 54,5 % de Français se sont exprimés contre cette Europe. Il n'en a pas été tenu compte et c'est finalement le Congrès qui l'a validé en détournant ainsi le choix du peuple. Il me semble que le suffrage universel fait partie de nos institutions et qu'il est le garant d'une véritable démocratie. L'Europe voudrait se saborder qu'elle ne s'y prendrait pas autrement !

En France, le monde rural représente 23 millions de femmes et d'hommes qui y travaillent et qui y vivent. Tous ces gens méritent d'être défendus, d'être respectés. Et si le vent tournait ! Regardez ce qu'il s'est passé récemment en Hollande lors des élections sénatoriales. Une liste, sortie de nulle part mais regroupant des intérêts agricoles et plus généralement ruraux, vient d'arriver en tête de l'élection.

Je suis convaincu que pour les prochaines élections européennes, il faudra que l'ensemble des acteurs de la ruralité prenne ses responsabilités afin de mettre fin au massacre de notre culture et de nos traditions qui ont si bien voyagé dans le temps pour parvenir jusqu'à nous. Il est donc temps pour les ruraux de taper fort sur la table et de prendre en main leur avenir, l'Europe doit leur foutre la paix !

Abordons maintenant un autre sujet très important : les dégâts. Durant la saison écoulée, nous avons observé une augmentation à la fois des prélèvements et de la note des indemnités. Il semble logique que celle-ci augmente proportionnellement aux populations de sangliers mais cette année, elle a été fortement amplifiée par le prix de certaines denrées agricoles, notamment les céréales et le maïs.

Néanmoins, et je tiens à le souligner, dans certains secteurs, les populations de sangliers étaient trop élevées. La réaction des responsables des territoires concernés a été exemplaire et je tiens à les féliciter pour leur sens élevé de la responsabilité. Ils ont apporté la preuve, s'il en était besoin, que seule la chasse était capable d'apporter une réponse efficace en terme de régulation des populations animales sauvages, en l'occurrence, le sanglier, pour ce qui nous concerne. Il nous faut rester vigilants car des dérapages peuvent encore survenir. Nous devons impérativement maintenir la somme à un niveau acceptable pour tous. L'état a, grâce à l'intervention de la F.N.C. et de Thierry Coste, négocié directement avec le Président de la République, Emmanuel Macron, une participation exceptionnelle supplémentaire sur 3 ans de 60 millions d'Euros afin d'aider les Fédérations à payer les dégâts de grand gibier. Cette aide est conditionnée à une baisse globale des surfaces endommagées de 30 %. L'Etat, en l'occurrence le Président de la

République, a bien compris que les chasseurs étaient jusqu'à présent les seuls à participer à l'indemnisation des dégâts et que cela devrait évoluer rapidement. Je rappelle que la chasse doit rester un plaisir et n'être jamais une corvée. Etre chasseur est un choix et aucun d'entre nous ne doit être le « larbin » de certains agriculteurs, heureusement rares, mais cependant bien connus, auxquels j'envoie le message suivant : « Passez votre permis de chasser et venez aider à la régulation du grand gibier ».

Bien sûr, nous allons maintenir voire accentuer nos partenariats avec la Chambre d'Agriculture sur tous les sujets où nous sommes compétents. Nos relations sont excellentes tout comme celles que nous avons avec nos autres partenaires incontournables que sont les forestiers. Les chasseurs, les agriculteurs, maintenant les forestiers sont dans le collimateur des donneurs de leçons, totalement incompetents sur le sujet mais qui, plus grave encore, oublient systématiquement un élément essentiel dans notre démocratie : le respect du droit de propriété et du droit de chasse qui sont, je le rappelle, un acquis de la Révolution. A l'heure actuelle, nous vivons des événements inédits, indignes d'une démocratie occidentale où l'on assiste à une véritable stigmatisation d'une catégorie de citoyens, non seulement par les médias mais aussi et c'est plus grave, par des élus de la Nation, créant ainsi une émulation malsaine pour arriver à des situations insupportables.

Les chasseurs sont aussi les sentinelles de la nature et dans ce Département, le mot est particulièrement bien choisi avec malheureusement la problématique engendrée par la présence de la tuberculose bovine. Nous continuons à œuvrer en parfaite harmonie avec les services sanitaires compétents et je tiens à les remercier pour la qualité de nos relations. Dans le cadre de cette lutte contre la tuberculose, la maîtrise des déchets de venaison est aboutie. Tout le Département est maintenant couvert. Je tiens à remercier l'ensemble des Communautés de Communes du Département ainsi que la Communauté Urbaine de Limoges Métropole pour leur implication financière montrant encore une fois que le sanitaire est bien l'affaire de tous et pas seulement des chasseurs. Dans cette opération, je n'oublie pas l'État qui lui aussi a mis la main à la poche ainsi que les chasseurs qui jouent un rôle bien ingrat mais ô combien important dans la maîtrise des déchets de venaison.

Avant de terminer mon rapport, je voudrais aborder un dernier sujet qui me tient particulièrement à cœur : le Loup d'Europe, sous espèce sauvage de *Canis Lupus Lupus*. Au Moyen-Age, le loup vivait dans toutes les forêts françaises. Beaucoup de lieux tirent leurs noms de sa présence : la grotte du loup, la fontaine aux loups, le carrefour de la mare au loup, le Crauloup etc. La population, à l'époque de Charlemagne, était de 8,8 millions d'habitants, c'est à dire 7 fois moins d'habitants qu'aujourd'hui. Pourquoi je prends cette époque comme référence : c'est Charlemagne qui a créé le corps des Lieutenants de Louveterie pour lutter contre le véritable fléau qu'était le loup. La forêt couvrait 60 % du territoire et la population était essentiellement rurale (7 fois moins dense qu'aujourd'hui). Aujourd'hui, alors que le loup d'Europe n'est pas menacé et a une répartition très vaste dans beaucoup de pays européens, notamment l'Est de ce continent, certains animalistes se prennent à rêver et veulent du loup partout. Est-ce possible ? Bien sûr que non ! Le loup a un territoire de chasse immense que l'on trouve dans les steppes russes, les forêts polonaises, bref, les vastes espaces. En France, il est installé dans des zones pour la plupart inaccessibles à l'homme comme celles de haute montagne. En Limousin, le loup n'a absolument pas sa place car nous ne sommes plus il y a 200 ou 300 ans. Notre région est devenue une zone d'élevages ovins et bovins d'exception totalement incompatible avec la présence du loup. N'oublions jamais que c'est un grand prédateur et que, forcément, un jour, s'il était installé (ce que je ne crois pas), un accident grave interviendrait avec le petit de l'homme. Etre agriculteur est déjà un métier très compliqué, a-t-on besoin aujourd'hui d'ajouter des contraintes supplémentaires aux éleveurs ovins et bovins de notre région ? Mon métier a été éleveur et je ne prends pas position par solidarité mais par réalisme. Je l'ai déjà dit et je le répète, le loup est un grand prédateur, tout comme l'ours et voyez ce qu'il vient de se passer chez nos voisins Italiens : suite à un plan de réintroduction de l'ours, un mort, un jeune homme de 26 ans, trailer,

agressé, éviscéré et tué par un ours. Bravo les organisations écologistes financées par l'Europe ! A quand le prochain ?

L'Assemblée générale est l'occasion pour son Président de remercier toutes celles et ceux avec qui travaille la Fédération, à savoir :

- Mme La Préfète et tous ses services dont les Services Vétérinaires,
- la D.D.T. : M. Nuq, M. Hulot et ses services dont M. Emmanuel Gouhier , Mme Véronique Dubois et bien d'autres. J'ai retrouvé, à presque 10 ans d'intervalle, toujours le même Eric Hulot avec lequel c'est un réel plaisir de travailler parce qu'avec lui, on trouve toujours une solution,
- la Gendarmerie Nationale,
- l'OFB et son chef de service Départemental Philippe Goursaud,
- le Conseil Régional et le Conseil Départemental qui nous soutiennent sur des projets précis,
- la Chambre d'Agriculture,
- la Fédération de Pêche,
- le Syndicat Régional des Propriétaires Forestiers,
- la C.D.A.A.S.,
- les différents syndicats agricoles,
- le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches,
- le corps des Lieutenants de Louveterie de la Haute-Vienne.

Merci aux membres du Conseil d'Administration qui ont découvert le véritable rôle de responsable fédéral et qui s'en sortent plutôt bien.

Merci aux Collaborateurs qui s'impliquent chaque instant de chaque jour au service de notre passion. Quelle que soit leur spécialité, vous pouvez être fiers d'avoir à votre service une équipe de professionnels de très grand niveau.

Je pense aussi bien entendu à tous ceux qui œuvrent pour la chasse, à commencer par vous, Mmes et Mrs les responsables de territoires qui tenez parfaitement votre rôle si souvent ingrat. Vos missions sont parfois lourdes et vous savez bien que lorsqu'on accepte de prendre des responsabilités, on reçoit beaucoup plus de critiques que de louanges, bien entendu par ceux qui ne font jamais rien et qui n'ont absolument pas conscience de l'importance du bénévolat. En ce qui me concerne, je salue à nouveau votre courage, votre abnégation et vous remercie au nom de tous les chasseurs de ce département.

Merci à tous !

4. Rapport des activités de la Fédération

Le rapport des activités 2022-2023 a été diffusé via un film de 13 minutes réalisé par TV LIMOUSIN avec la narration suivante :

Introduction :

Pour la 7e année consécutive, votre Fédération vous rend compte de ses activités en images. Retour sur une année riche en événements !

2 avril 2022, changement de cap

L'année 2022 a été marquée par un changement de gouvernance à la Fédération.

9 ans après son départ de la Présidence, Christian LAFARGE signe son retour aux affaires avec un conseil d'administration renouvelé dans son entièreté. Situation, projets d'avenir, défis à relever : questions-réponses avec le nouveau président.

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

En application de l'article L424-4 du code de l'Environnement, les conditions de déplacement des chasseurs durant les battues aux chiens courants ont été simplifiées. Elaborées avec le concours l'Office Français de la Biodiversité, de la Direction des Territoires et validées par Madame la Préfète, ces nouvelles conditions offrent plus de libertés pour les adeptes de la chasse aux chiens courants. Elles emportent en outre un devoir d'exemplarité en matière de sécurité, tant en action de chasse que durant les déplacements en voiture.

Formation

Conditionnée par la Réforme Nationale de la Chasse en 2019, la formation sécurité décennale des chasseurs a été mise à l'agenda fédéral. Vingt soirées animées par le service technique sur les 20 unités de gestion ont ainsi réuni près de 700 participants. Bravo et merci pour votre mobilisation ! Complétée par une formation également accessible en ligne, cette stratégie sera amplifiée cette année afin de former tous nos adhérents d'ici 2030.

Autre nouveauté, la formation des présidents d'A.C.C.A. a été expérimentée pour soigner l'organisation des futures assemblées générales électives de l'été 2023.

Notre juriste Natacha POIRIER, docteur en droit rural, a ainsi animé 7 séances de travail regroupant plus de 130 responsables.

De nouvelles formations visant à parfaire la gouvernance de nos si précieuses associations de chasse seront également expérimentées dans les mois à venir.

Animations nature

Sensibiliser les nouvelles générations, attirer des sympathisants, agir pour la Biodiversité, tels sont les objectifs de la Fédération dans le cadre de ses animations nature. En 2022, près de 2000 personnes dont 1200 enfants ont participé aux 58 animations proposées par Audrey COUDERT. La montée en puissance de ce secteur d'activité est fondamentale. La nouvelle plateforme Planim'Nature, imaginée par la Fédération, poursuivra l'objectif d'attirer plusieurs milliers de personnes via un concept encore unique en France. INSERTION TEXTE A L'ECRAN : Objectif : 3000 participants/an].

Projets scientifiques

Vous l'aurez perçu dans les médias, la chasse est de plus en plus attaquée devant les tribunaux. De nombreux groupuscules, considérant que la Chasse participe d'un effondrement de la Biodiversité et de la disparition des espèces, harcèlent notre filière. Plusieurs modes de chasse sont en sursis. Chasses traditionnelles, gluaux, tendelles... le rabetage de nos pratiques historiques est en cours et va durer.

Vénerie sous terre, vénerie sur terre, chasse avec appelants, chasse aux chiens courants... seront les prochaines appelées à la barre. Outre les combats idéologiques et politiques à mener, la Chasse doit également élever ses défenses sur les angles scientifiques.

Une étude est ainsi en cours pour évaluer la dynamique des populations de blaireaux dans le département. Menée par le service technique avec le renfort d'une étudiante, vous avez été nombreux à participer aux recueils des premières données et nous vous en remercions. Cet apport de connaissances aidera ainsi l'administration locale à défendre les possibilités de déterrage de cette espèce et ce, via une meilleure prise en compte des réalités écologiques.

Les grands comptages départementaux sont enfin lancés depuis cet hiver et participeront là aussi d'une évaluation objective des populations chassées et non-chassées. 250 référents de comptages, formés par la Fédération sur près de 125 communes et accompagnés de 2000 bénévoles, vont ainsi démultiplier cette stratégie.

D'autres programmes sont en incubation : gestion adaptative des prédateurs, études d'impact sur les éoliennes, suivi des parcs éoliens, ... la Chasse s'adapte aux changements et se positionne pour mieux protéger les espèces et les habitats, deux composantes essentielles de nos pratiques.

Equarrissage, 100% efficace

La propagation de la tuberculose bovine depuis le sud-ouest du département inquiète tant le monde agricole que cynégétique. Face à cet enjeu sanitaire et au nom de la santé publique, l'Etat et tous les établissements publics de coopération intercommunale soutiennent désormais la stratégie d'équarrissage des déchets de venaison menée par la Fédération depuis plusieurs années. Un grand merci à toutes les collectivités territoriales pour leur confiance et leurs aides décisives.

Grand gibier

Avec près de 14 000 prélèvements au tableau des 7 000 chasseurs locaux, les populations de grands gibiers sont suivies au jour le jour aux fins d'une gestion optimale de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Catalysée par la situation géopolitique, l'indemnisation des dégâts s'est envolée avec la volatilité du prix des denrées agricoles. Pour faire face à ce record de dépenses obligatoires, la Fédération Nationale des Chasseurs a obtenu de l'Etat, une aide sur 3 ans pour accompagner les Fédérations dans cette situation indépendante de leurs gestions.

Hors contexte, le financement des dégâts demeure un sujet sensible dans les cabanes de chasse et votre conseil d'administration a lancé à l'automne des consultations au sein des vingt unités de gestion. Les réflexions se poursuivent avec l'objectif constant de ménager le pouvoir d'achat des chasseurs. Des hypothèses de financement, plus justes et plus équitables, seront prochainement proposées aux adhérents.

Petit gibier

A l'instar du Groupement d'Intérêts Cynégétique de la Basse-Marche, la Fédération souhaite encourager un maximum de synergies territoriales autour du petit gibier.

Des réflexions du côté des Monts de Blonds ou encore aux alentours d'Oradour-Sur-Vayres sont en cours pour dupliquer ce type d'initiatives favorables à la gestion du faisan commun. La gestion des populations, la maîtrise des prédateurs et l'aménagement des milieux doivent être au cœur de nos ambitions.

Esprit de service et de conquête

Le catalogue de toutes les réalisations fédérales serait un peu long à détailler, tant les enjeux sont nombreux... Le conseil d'administration, les commissions fédérales, les services administratifs, techniques, juridiques et d'animation nature se démènent au quotidien pour que la chasse haute-viennoise prospère dans ce monde d'incertitudes chroniques.

Esprit de service chevillé au corps, la Fédération doit également développer la conquête de sympathisants et d'adhérents pour renforcer sa dynamique et défendre la chasse sur tous les théâtres d'opérations.

La relance de l'opération Permis de chasser à 0 €, dix ans après son invention en Haute-Vienne, est en cours. Objectif : générer 350 nouveaux chasseurs opérationnels d'ici la fin de l'année. Cet effort considérable ne pourra être récompensé que par un taux de fidélisation maximal de ces recrues sur les territoires de chasse. Cet enjeu est l'affaire de tous, mobilisons-nous !

Conclusion :

Vous l'aurez perçu, les activités de la Fédération oscillent entre réalités certaines et perspectives parfois lointaines du quotidien du chasseur...

Avec encore 1 000 000 de pratiquants, près de 90 espèces chassables et pas moins de 10 mois d'activité possible, la France demeure encore un pays où il fait bon chasser. Cette situation ne doit rien à la chance ni au hasard. Elle est l'accomplissement du modèle cynégétique français, unique au monde, riche de son tissu associatif, ramifié du plus petit hameau jusqu'au plus hautes instances. Elle est le fruit du travail des chasseurs, qu'ils soient bénévoles, élus ou collaborateurs, chaque jour et parfois même la nuit.

Défendre, développer, innover, influencer, fédérer, fidéliser... tels sont les crédos de votre Fédération. Et elle sera encore là en 2023, prête à tous les combats pour un avenir meilleur. Merci pour votre confiance et à très vite pour de nouvelles aventures.

5. Rapport financier du Trésorier Anthony TIEULON ; rapports de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes ; projet de budget ; montant des cotisations, des adhésions, des contributions et des bracelets

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

J'ai le plaisir de vous présenter mon premier rapport sur la santé financière de votre Fédération qui comprendra synthétiquement les comptes arrêtés de l'exercice 2021-2022 ainsi que le budget prévisionnel 2023-2024. Ces deux documents ont été établis par le conseil d'administration conformément aux statuts. Ils vous ont également été transmis pour lecture en amont de cette assemblée générale.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2022 ont fait l'objet de vérifications par CBA Experts Comptables, notre cabinet d'expertise comptable, et par B2M EXPERTISES, notre cabinet de commissariat aux comptes, qui interviendront à mes côtés.

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE DU 1^{ER} JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022 (montants € arrondis)

FONCTIONNEMENT GENERAL

Charges d'Exploitation		Réalisées
60	Achats	163 148
-	-	-
61	Services Extérieurs	155 212
-	-	-
62	Autres Services Extérieurs	208 272
63	Impôts & Taxes	34 856
64	Charges de Personnel	411 070
65	Autres Charges Gestion Courantes	92 307
66	Charges Financières	5 702
	Sous Total	1 070 567
67	Charges Exceptionnelles	29 292
68	Dotations Aux Amortissements	118 836
69	Impôts sur les Sociétés	2 151
	Total des Charges	1 220 847

Produits d'Exploitation		Réalisés
70	Ventes	281 370
74	Subventions d'Exploitations	240 190
75	Autres Pdots Gestion Courante	807 062
76	Produits Financiers	13 005
	Sous Total	1 341 628
77	Produits Exceptionnels	55 324
78	Reprises de Provision	4 958
787	Reprise de fonds dédiés	-
79	Transfert de Charges	329
	Total des Produits	1 402 238

Résultat FEDERATION	181 391 €
----------------------------	------------------

DEGATS DE GRAND GIBIER

Charges d'Exploitation		Réalisées
60	Achats	50 800
603	Variation de stock	8 039
601	Indemnités Dégâts	255 527
61	Services Extérieurs	24 394
62	Autres Services Extérieurs	33 066
62	Expertises dégâts	28 793
63	Impôts & Taxes	9 304
64	Charges de Personnel	119 968
65	Autres Charges Gestion Courantes	19 619
66	Charges Financières	2 851
	Sous Total	536 283
67	Charges Exceptionnelles	-
68	Dotations Aux Amortissements	78 457
69	Impôts sur les Sociétés	-
	Total des Charges	614 740

Produits d'Exploitation		Réalisés
700	Ventes bracelets	387 141
702	Contributions territoriales	223 262
70	Autres ventes et services	-
74	Subventions d'Exploitations	20 386
75	Autres Pdots Gestion Courante	-
76	Produits Financiers	343
	Sous Total	631 132
77	Produits Exceptionnels	-
78	Reprises de Provision	23 574
79	Transfert de Charges	-
	Total des Produits	654 706

Résultat DEGATS	39 966 €
------------------------	-----------------

ECO-CONTRIBUTION

Charges d'Exploitation		Réalisées
60	Achats	59 267
61	Services Extérieurs	5 685
62	Autres Services Extérieurs	3 546
63	Impôts & Taxes	1 381
64	Charges de Personnel	54 070
65	Autres Charges Gestion Courantes	36 630
66	Charges Financières	-
	Sous Total	160 580
67	Charges Exceptionnelles	-
68	Dotations Aux Amortissements	-
689	Dotations à fonds dédiés	48 415
69	Impôts sur les Sociétés	-
	Total des Charges	208 995

Produits d'Exploitation		Réalisés
70	Ventes	-
74	Subventions d'Exploitations	78 415
75	Autres Pdots Gestion Courante	36 630
76	Produits Financiers	-
	Sous Total	115 045
77	Produits Exceptionnels	-
78	Reprises de Provision	65 909
79	Transfert de Charges	28 040
	Total des Produits	208 995

Résultat ECOCONTRIBUTION	0 €
---------------------------------	------------

Je vous présenterai ensuite sommairement la stratégie financière envisagée pour la saison prochaine, le budget 2023-2024 ainsi que le projet de cotisations qui seront tous deux votés par vos soins en fin de séance.

Le président donne la parole à Monsieur BORDERE, expert-comptable.

Monsieur BORDERE a été sollicité afin d'apporter des précisions sur les comptes « Réserve pour projet d'identité », « fonds dédiés » et « Provisions pour risques ».

Le président remercie Monsieur BORDERE et donne la parole à Monsieur BELLEGARDE, commissaire aux comptes.

Le président reprend la parole et remercie Monsieur BELLEGARDE.

Il propose à l'assemblée générale de procéder au vote de la délibération suivante :

« Les membres du conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne proposent à l'Assemblée Générale d'affecter les résultats de l'exercice 2021-2022 aux comptes de réserve soit :

+ 181 391 € au compte général de la Fédération,
+ 39 966 € au compte d'Indemnisation des Dégâts de grand gibier. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le trésorier reprend la parole afin de présenter le budget 2023-2024.

L'exercice comptable 2023-2024 de la Fédération a été bâti par votre conseil d'administration afin de maintenir l'intégralité des services rendus aux adhérents dans un contexte rendu délicat par au moins 3 facteurs limitants :

- l'érosion démographique continue du nombre d'adhérents chasseurs (prévision -2,2% en 2023) ;
- la forte inflation des prix de la consommation prévision (+4.3% selon le projet de loi de finances 2023) ;
- l'inflation démesurée du prix des denrées agricoles, liée au contexte géopolitique.

Cet exercice, qualifiable de résilient, s'appuiera donc sur la solidité financière de la Fédération et visera à absorber l'inflation tout en ménageant ses capacités de développement.

Il comprendra 3 sections analytiques prévues pour gérer la Fédération et développer ses actions au bénéfice de ses adhérents, du grand public, de la faune et des biotopes. Vous avez déjà eu les détails en amont de cette assemblée et ils vont également s'afficher à l'écran. Je vais donc simplement vous faire quelques commentaires complémentaires.

• La 1^{ère} section « Fonctionnement général » de la Fédération pèsera près de 1 433 265 € (65 % du budget).

Pour rappel :

- cette section est relative à tous les services cynégétiques apportés aux adhérents ;
- elle est financée par les adhésions annuelles des chasseurs et des territoires de chasse ;
- elle soutient les territoires avec une hausse des subventions, dont 20 000 € de plus pour le petit gibier ;
- elle intègre la relance de l'opération de *Permis de chasser à 0 €* pour un effort global de 60 000 € ;
- cette section est enfin assumée sans hausse des adhésions mais impliquera, selon votre choix de cotisations, une reprise de fonds dédiés allant jusqu'à 39 372 €.

- La 2^e section « Dégâts de grands gibiers » s'élèvera à 681 541 € (31 % du budget).

Pour rappel :

- cette section valorise les opérations de médiation, de prévention et d'indemnisation des dégâts de grand gibier ;
- elle est financée par les bracelets grands gibiers et par les contributions territoriales dégâts des territoires ;
- cette section sera équilibrée avec le rétablissement du bracelet chevreuil à 15 € et du bracelet sanglier à 30 €.

- La 3^e section dite « EcoContribution » sera dotée d'un budget de 78 415 € (environ 4% du budget)

Pour rappel :

- cette section est relative aux actions menées par la Fédération en faveur de la biodiversité (animations pédagogiques de l'Espace Nature de Limoges-Uzurat, plantations de haies, semis des jachères fleuries ou encore, subventionnement des cultures à gibier des territoires de chasse).
- elle est principalement financée par l'Office Français de la Biodiversité ;
- cette section constitue enfin, la vitrine de la Fédération en tant qu'actrice majeure de la protection de la Nature sur le terrain !

Voilà pour ce projet de budget 2023-2024 ! Il est naturellement lié à un projet de cotisations déclinées en 2 choix :

- le choix 1 correspondrait aux montants des différentes cotisations indexées à l'inflation galopante qui devrait être d'environ 4,3 % cette année ;
- le choix 2, privilégié par votre conseil d'administration, fait fi de l'inflation et maintient les cotisations aux mêmes montants que cette saison, excepté pour les bracelets chevreuils et sangliers rétablis aux prix de 15 € et 30 €.

Il vous appartiendra donc de faire le choix au moyen du bulletin de vote qui vous a été remis ce matin à l'émargement. Des urnes seront disposées en fin de séance pour y glisser votre bulletin.

PROJET DE COTISATIONS FEDERALES 2023-2024

Budget	Type de cotisation :	CHOIX 1 :	CHOIX 2 :		
Fonctionnement général	• Cotisation du chasseur (validation départementale annuelle)	99 €	95 €		
	• Adhésion des territoires de type ACCA, AICA, Chasse privée	199 € + 0,02 € par ha	190 € + 0,02 € par ha		
	• Contrat de services des territoires	21 € + 0,04 € par ha	20 € + 0,04 € par ha		
	• Adhésion des territoires de type PARC, ENCLOS	31 €	30 €		
Dégâts de grand gibier	• Bracelet cerf	62 €	60 €		
	• Bracelet sanglier	31 €	30 €		
	• Bracelet chevreuil	16 €	15 €		
	• Bracelet daim	11 €	10 €		
	• Bracelet pour PARC, ENCLOS	6 €	5 €		
	• Contribution Territoriale Dégâts → Part mutualisée Elle sera appelée auprès de chaque adhérent territorial chassant le grand gibier et sera corrélée à la surface globale des territoires détenus. Son principe est mutualiste et forfaitaire. Elle vient compléter une partie des ressources qui étaient auparavant générées par la souscription du timbre grand gibier payé par chaque chasseur de grand gibier (supprimé).	Surface totale d'adhésion :	< 100 ha	73 €	70 €
			101 à 200 ha	146 €	140 €
			201 à 400 ha	219 €	210 €
			401 à 800 ha	292 €	280 €
			801 à 1600 ha	365 €	350 €
			1601 à 3200 ha	438 €	420 €
			3201 à 6400 ha	511 €	490 €
> 6401 ha			584 €	560 €	
• Contribution Territoriale Dégâts → Part proratisée Elle sera appelée auprès de tous les territoires chassant le grand gibier au prorata de leurs surfaces boisées déclarées multipliées par deux taux par hectare boisé (Taux indexés à l'indemnisation des dégâts expertisés et payés au sein de chaque commune et de chaque unité de gestion). Elle vient compléter une partie des ressources qui étaient auparavant générées par la souscription du timbre grand gibier payé par chaque chasseur de grand gibier (supprimé).	0,19 à 1,57 € par ha boisé au titre de l'unité de gestion	0,18 à 1,51 € par ha boisé au titre de l'unité de gestion			
	0,00 à 0,83 € par ha boisé au titre de la commune	0,00 à 0,80 € par ha boisé au titre de la commune			

PROJET DE COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE DU 1^{ER} JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024 (montants € arrondis)

FONCTIONNEMENT GENERAL

Charges d'Exploitation		Budget Prévisionnel
60	Achats	209 623
-	-	-
61	Services Extérieurs	178 758
-	-	-
62	Autres Services Extérieurs	193 351
63	Impôts & Taxes	34 548
64	Charges de Personnel	542 606
65	Autres Charges Gestion Courantes	108 250
66	Charges Financières	4 345
	Sous Total	1 271 481
67	Charges Exceptionnelles	-
68	Dotations Aux Amortissements	159 090
69	Impôts sur les Sociétés	2 694
	Total des Charges	1 433 265

Produits d'Exploitation		Budget Prévisionnel
70	Ventes	286 163
74	Subventions d'Exploitations	237 993
75	Autres Pmts Gestion Courante	791 737
76	Produits Financiers	12 000
	Sous Total	1 327 893
77	Produits Exceptionnels	11 212
78	Reprises de Provision	54 788
787	Reprise de fonds dédiés	39 372
79	Transfert de Charges	-
	Total des Produits	1 433 265

Résultat FEDERATION	0 €
----------------------------	------------

DEGATS DE GRAND GIBIER

Charges d'Exploitation		Budget Prévisionnel
60	Achats	108 394
601	Indemnités Dégâts	244 764
61	Services Extérieurs	19 756
62	Autres Services Extérieurs	39 481
62	Expertises dégâts	40 000
63	Impôts & Taxes	9 130
64	Charges de Personnel	143 846
65	Autres Charges Gestion Courantes	25 105
66	Charges Financières	1 155
	Sous Total	631 631
67	Charges Exceptionnelles	-
68	Dotations Aux Amortissements	49 910
69	Impôts sur les Sociétés	-
	Total des Charges	681 541

Produits d'Exploitation		Budget Prévisionnel
700	Ventes bracelets	393 210
702	Contribution territoriale mutualisée	130 500
703	Contribution territoriale proratisée	96 500
70	Autres ventes et services	41 331
74	Subventions d'Exploitations	-
75	Autres Pmts Gestion Courante	-
76	Produits Financiers	3 000
	Sous Total	664 541
77	Produits Exceptionnels	-
78	Reprises de Provision	17 000
79	Transfert de Charges	-
	Total des Produits	681 541

Résultat DEGATS	0 €
------------------------	------------

ECO-CONTRIBUTION

Charges d'Exploitation		Budget Prévisionnel
60	Achats	16 494
61	Services Extérieurs	-
62	Autres Services Extérieurs	31 482
63	Impôts & Taxes	-
64	Charges de Personnel	30 440
65	Autres Charges Gestion Courantes	-
66	Charges Financières	-
	Sous Total	78 415
67	Charges Exceptionnelles	-
68	Dotations Aux Amortissements	-
69	Impôts sur les Sociétés	-
	Total des Charges	78 415

Produits d'Exploitation		Budget Prévisionnel
70	Ventes	-
74	Subventions d'Exploitations	78 415
75	Autres Pmts Gestion Courante	-
76	Produits Financiers	-
	Sous Total	78 415
77	Produits Exceptionnels	-
78	Reprises de Provision	-
79	Transfert de Charges	-
	Total des Produits	78 415

Résultat ECOCONTRIBUTION	0 €
---------------------------------	------------

Le Président reprend la parole et propose de procéder au vote à main levée de la résolution suivante

Les membres du conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne proposent à l'Assemblée Générale d'approuver le budget prévisionnel 2023-2024 et le rapport financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie le Trésorier, ainsi que l'ensemble de l'équipe comptable.

Le vote des cotisations s'effectue à bulletin secret.

Le dépouillement effectué le 17 avril 2023 fait apparaître le résultat suivant :

- Nombre de voix pour le choix n°1 : 980
- Nombre de voix pour le choix n°2 : 6 938
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 3 (soit 75 voix)

6. Adoptions proposées par le conseil d'administration et questions inscrites par les adhérents.

Aucune question n'a été déposée dans les délais légaux par les adhérents.

Le Président donne la parole au secrétaire, Patrick FILLOUX, afin de présenter l'opération Parrain/Parrainé.

Le conseil d'administration, compte tenu des résultats encourageants de cette opération, propose de la poursuivre durant la saison de chasse 2023-2024.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité.

7. Adoption du règlement intérieur et de chasse des ACCA 2023-2024

Le secrétaire, Patrick FILLOUX, présente le nouveau règlement intérieur et de chasse des ACCA pour la saison 2023-2024. Celui-ci a été complété par quelques mises à jour concernant :

- la possibilité de déterminer un tarif préférentiel de carte pour les nouveaux chasseurs (annexe A) dans le cadre de l'opération Permis de chasser à 0 € ;
- pour la chasse individuelle du chevreuil, sanglier et renard à compter du 1^{er} juin, la possibilité d'anticiper sur la prochaine saison, en prévoyant des jours de chasse pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin 2024 (pour rappel, les dispositions du règlement intérieur et de chasse sont votées pour la saison cynégétique qui va du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante) ;
- l'interdiction de tir du faisan commun sur les communes de Champagnac-la-Rivière, Cieux, Cussac, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Oradour-sur-Vayres, Veyrac, Saint-Auvent, Saint-Bazile, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Cyr, Saint-Gence, Saint-Laurent-sur-Gorre, Peyrilhac, Thiat et Vayres ;
- l'actualisation de l'annexe J, relative au déplacement, afin de tenir compte de l'avenant au volet sécurité du schéma départemental de gestion cynégétique issu de l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2022.

Ce règlement intérieur n'est qu'un cadre réglementaire pour l'ACCA qui demeure souveraine pour l'étoffer avec son conseil d'administration et son assemblée générale.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité (1 abstention)

8. Intervention des invités

Le président donne la parole aux différents invités présents lors de l'assemblée générale à savoir :

- Monsieur François VINCENT, Conseiller régional, représentant M. Alain ROUSSET.
- Monsieur Philippe GOURSAUD, chef de service de l'Office Français de la Biodiversité
- Monsieur Jean-Christophe BOIRAUD, président de la Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Monsieur Charles MULLER, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture.
- Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER, Président du Syndicat des propriétaires forestiers du Limousin
- Monsieur Alain Auzemery, Conseiller départemental
- Monsieur Christian REDON-SARRAZY, Sénateur de la Haute-Vienne
- Monsieur Guillaume GUERIN, Président de Limoges Métropole
- Le Général Bernard THIBAUT, Commandant de la brigade de gendarmerie du Limousin.
- Monsieur Jean-Philippe AURIGNAC, Secrétaire général de la Préfecture.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants.

9. Remise de récompenses

Le Président au nom de la Fédération souhaite distinguer plusieurs personnes dont les états de service au bénéfice de la chasse en Haute-Vienne sont à souligner. Elles vont être honorées à la demande des territoires de chasse et sur avis motivé du conseil d'administration fédéral.

Le Président rappelle que quatre types de distinction existent :

- Le diplôme d'honneur de la Fédération
- La médaille de bronze de la Fédération
- La médaille d'argent de la Fédération
- La médaille de vermeil de la Fédération.

La Fédération des chasseurs souhaite honorer d'un diplôme d'honneur Monsieur Bernard GRASSAUD, piégeur agréé depuis 20 ans sur la commune de Saint Maurice les Brousses et membre de l'ACCA depuis 1971. Absent ce jour, le diplôme lui sera remis ultérieurement par Monsieur Romain CHATEAU.

Anthony TIEULON remet à Monsieur Robert BROUARD, adhérent chasseur de l'ACCA de Saint Sornin la Marche depuis 1972, membre du conseil d'administration depuis 1994 et trésorier de l'ACCA depuis 2000 la médaille de bronze.

Jean-Jacques MAZIERE remet à Monsieur Jean-Pierre LAMANT, membre du conseil d'administration de l'ACCA de Montrou Senard de 1994 à 2002 et vice-président depuis 2002 la médaille de bronze.

Eric JABET remet à Monsieur Jean-Claude GARNICHE, membre de l'ACCA d'Eymoutiers et Président de l'ACCA depuis 2006 la médaille de bronze.

Anthony TIEULON remet à Monsieur Robert ROY, membre du conseil d'administration de l'ACCA de Thiat et piégeur sur la commune depuis 1997 la médaille de bronze.

Christophe DENIS remet à Monsieur Guy ROUX, membre du conseil d'administration de Limoges depuis les années 2000, trésorier adjoint de l'ACCA depuis 2013 la médaille de bronze.

Edmond LAMY de LA CHAPELLE remet à Monsieur Pierre LAMY de LA CHAPELLE, nommé lieutenant de louveterie le 1^{er} janvier 1990, Président de l'association des lieutenants de louveterie jusqu'en 2014, lieutenant de louveterie honoraire depuis le 16 décembre 2014 la médaille d'argent.

Eric JABET remet à Monsieur André SARTOUT, Président de l'ACCA de Saint-Julien-le-Petit depuis le 9 septembre 1971 la médaille de Vermeil.

Guillaume GUERIN et Christian LAFARGE remettent à Monsieur Raymond DESENFANT, président de l'ACCA de Laurière de 1971 à 2001, administrateur de la Fédération du 5 mai 1985 jusqu'au 2 avril 2022, vice-président de la Fédération de 1997 à 2022 la médaille de Vermeil.

Le Président remercie l'ensemble des personnes présentes à l'assemblée générale.

La séance est levée à 12h27.